



COMMUNE
DE LE BROC

DOSSIER APPROBATION

7.2

ZONE D'AMENAGEMENT
DIFFERE D U
PLAN DE L'ESTERON

PLU

Plan Local d'Urbanisme

POS	DCM
-----	-----

- | | |
|---|-------------|
| • POS approbation : | 2-sept.-92 |
| • Modification n°1 approbation : | 2-mai-94 |
| • Révision n°1 approbation : | 3-déc.-01 |
| • Modification n°2 approbation : | 5-mai-06 |
| • Modification n°3 approbation : | 3-juil.-08 |
| • Révision simplifiée n°1 approbation : | 30-juil.-09 |
| • Modification n°4 approbation : | 7-août-09 |

PLU	DCM
-----	-----

- | | |
|----------------------|------------|
| • PLU prescription : | 4-avr.-11 |
| • PLU arrêt : | 4-mars -13 |
| • PLU approbation | |

AD
Remis par
M. Sogez
le 10/05/2012

ARRÊTÉ DE M. LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

**Arrêté portant création et délimitation d'un périmètre
de zone d'aménagement différé sur le territoire
de la commune du BROC**

direction
départementale
des territoires et
de la mer
Alpes-Maritimes

Service territorial Est-
Montagne

**Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.210-1, L.212-1, L.212-2, L.212-2-1, L.213-3, R.212-1 et R.212-2 ;

Vu le décret n° 2008-229 du 7 mars 2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national visées à l'article R.121-4-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'établissement public d'aménagement de la Plaine du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2009 portant délimitation d'un périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur le territoire de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var ;

Vu la lettre datée du 25 mars 2011, reçue en mairie le 31 mars 2011, par laquelle le Préfet des Alpes-Maritimes a sollicité l'avis du conseil municipal de la commune de Le Broc sur le projet de création d'un périmètre de zone d'aménagement différé au Nord du lac du Broc sur cette commune ;

Vu la délibération n° 2011-48 du 30 mai 2011 du conseil municipal de Le Broc, reçue en préfecture le 31 mai 2011 et, donnant un avis favorable à la création du périmètre de zone d'aménagement différé proposé par le Préfet sur ce territoire ;

Considérant que la zone sur laquelle il est proposé de créer un périmètre de zone d'aménagement différé constitue un secteur à fort potentiel au sein du périmètre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var ;

Adresse :

Direction Départementale
des territoires et de la mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 72 12

Considérant qu'il est envisagé de réaliser sur ce secteur un pôle dédié aux activités liées au développement durable autour notamment d'un pôle agro-forestier et d'activités économiques et de loisirs ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1 - Un périmètre de zone d'aménagement différé est créé sur les terrains situés au Nord du Lac du Broc sur le territoire de la commune de Le Broc.

Ce périmètre est délimité par un trait continu rouge sur le plan au 1/2000° annexé au présent arrêté.

Article 2 - L'établissement public d'aménagement de la Plaine du Var est désigné comme titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la zone d'aménagement différé ainsi délimité.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et, mention en sera insérée dans les deux journaux ci-après désignés « Nice Matin » et le « Patriote Côte d'Azur ». Une copie du présent arrêté et du plan qui y est annexé sera déposée et affichée en mairie du Broc.

Article 4 - Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- M. le président de l'établissement public d'aménagement de la Plaine du Var ;
- M. le maire du Broc ;
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- M. le président du conseil supérieur du notariat ;
- M le président de la chambre départementale des notaires ;
- M le bâtonnier près le tribunal de grande instance de Grasse ;
- M le greffier en chef près le tribunal de grande instance de Grasse.

Fait à Nice, le 21 JUIN 2011

~~Le Préfet des Alpes-Maritimes,~~

Le Préfet des Alpes-Maritimes
SGAD-B/3270

Jean-Michel DREVET

ZAD - Remis par M^{re} Bayeux
le 10/05.

Plan joint à l'arrêté préfectoral portant
création et délimitation d'un périmètre de ZAD
sur la commune de Le Broc

Le Broc

Commune de Le Broc
Nord du Lac du Broc

échelle : 1 / 2 000 ème

 périmètre de ZAD